

AIDE A LA SAISIE DES VOEUX

La saisie se fait sur internet via le Service d'Information et d'Aide aux Mutations (SIAM)

ACCES :

1 – Pour les entrants dans l'académie par le

Portail I-Prof de leur académie d'origine

2 – Pour les personnels de l'académie de Lyon :

Portail I-Prof accessible à l'adresse suivante : <https://bv.ac-lyon.fr/iprof>

- stagiaires de l'académie
- participants à la phase intra-académique
- TZR de l'académie pour les préférences

DANS I-PROF :

Cliquer sur l'onglet : les Services,
puis sur SIAM,
puis sur l'onglet : mouvement intra-académique

SIAM permet de :

> Saisir :

- les vœux pour la phase intra-académique
- les préférences pour les "entrants" dans l'académie
- les préférences pour les TZR de l'académie qui ne participent pas à l'intra et/ou qui restent sur leur ZR actuelle

> Consulter :

- le guide du mouvement
- les postes vacants (spécifiques académiques et non spécifiques)
- la carte académique des postes spécifiques (postes à profil) vacants ou non
- son dossier de candidature : certaines informations peuvent être corrigées, notamment l'adresse à laquelle sera envoyée la confirmation lorsque le candidat n'a pas d'affectation dans un établissement public d'enseignement (personnels actuellement en disponibilité, en congé parental, etc.)
- son barème, vérifié par les services académiques
- le résultat de sa mutation.

> Calculer son barème :

Attention : en raison du caractère académique du barème, certaines bonifications ne se calculent pas lors de la formulation de la demande.

INFORMATIONS ACADÉMIQUES : www.ac-lyon.fr

Peuvent être consultés :

- le calendrier
- la circulaire de l'académie
- le barème
- les imprimés de candidature aux postes spécifiques académiques
- la liste des établissements APV / Eclair
- la carte des ZR et leur composition.

PERSONNELS MUTES HORS DE L'ACADEMIE DE LYON A L'ISSUE DU MOUVEMENT INTERACADEMIQUE

Dès la publication des résultats du mouvement interacadémique (à partir du 5 mars 2014), ces personnels sont invités à consulter le site internet ou à prendre l'attache des services rectoraux de leur académie d'accueil afin de prendre connaissance des instructions, du calendrier et du barème de la phase intra-académique.

Ces personnels doivent formuler leurs vœux via l'adresse **I-Prof** de leur académie d'origine qui les orientera sur le SIAM de leur académie d'accueil.

Le formulaire de confirmation des vœux leur sera envoyé par les services de l'académie d'accueil à l'issue de la procédure de saisie des vœux. Ce document, accompagné des pièces justificatives utiles, doit être ensuite retourné directement par les intéressés au rectorat de l'académie d'accueil.